

CARTE CONSULAIRE

* Il est rappelé à tous les ressortissants résidant à l'étranger de s'enregistrer auprès des Représentations extérieures de Madagascar.

A cet effet, l'Ambassade facilite l'obtention de la carte consulaire :

- L'immatriculation est gratuite.
- La durée de validité de la carte consulaire est de 3 ans.
- Renouvellement: 3 mois avant la date d'expiration.

La carte consulaire est nécessaire :

- pour l'enregistrement à l'Ambassade
- pour toutes démarches administratives auprès de l'Ambassade
- pour toutes saisines adressées à l'Etat Malagasy et à ses démembrements.

Dossiers à joindre en ligne (au format image *.jpg) :

1. Passeport en cours de validité
2. Visa de séjour : Allemagne, Autriche, Estonie, Danemark, Hongrie, Islande, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie
3. Certificat de résidence (moins de six mois)
4. Photo d'identité récente (fond blanc)
5. Signature (sur papier blanc)
6. L'ancienne carte consulaire (pour le renouvellement)

A envoyer à l'Ambassade:

- Enveloppe timbrée [format standard: enveloppe DIN long (220×110 mm)] avec vos Noms et adresse exacte (à l'emplacement du destinataire) pour le renvoi de ladite carte.